

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 26 mars 2010
(convocation du 15 mars 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Mars Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAUZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h50
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h30
M. BENOIT Jean-Jacques à M. SAINTE-MARIE Michel
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 10h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAUZERE à partir de 11h30
M. FLORIAN Nicolas à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12h
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 10h15
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TOUZEAU Jean à Mme. FAORO Michèle
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. SIBE Maxime
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M. QUERON Robert

Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h46
M. DELAUX Stéphan à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h55
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard à partir de 10h45
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15
M. DUCASSOU Dominique à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. ANZIANI Alain
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 10h50
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LOTHAIER Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10h25
M. MILLET Thierry à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15
M. MOGA Alain à Mme PARCELIER Muriel à partir de 12h15
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à M. PEREZ Jean-Michel à partir de 10h10
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 10h25
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme. DIEZ Martine
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h30

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Opération de restructuration de l'hôtel de la Communauté Urbaine- Appel d'offres ouvert -

- Avenant n°1 de travaux aux marchés**
- n°08349U (lot 1) n°08350U (lot 2),**
- n°08352 U (lot 7), n°09173U (lot 9) -**
- Autorisation**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Préambule

L'opération de restructuration de l'hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux, d'un montant de travaux de 32 782 747 € HT valeur juin 2008 a débuté depuis la fin de l'année 2008.

Les travaux complexes, de par l'importance du chantier et son intervention en milieu occupé, nécessitent des adaptations techniques pour le bon fonctionnement du chantier.

Le présent rapport présente les 4 avenants N°1 nécessaires aux lots gros œuvre (lot 1, N°08349U), menuiseries extérieures (lot 2, N° 08350U), chauffage/climatisation (lot 7, N°08352U) et courants forts (lot 9, N°091 73 U).

Lot 1

Par marché n°08349U, le groupement solidaire **DELTA CONSTRUCTION, mandataire et SECMA BATIMENT, co-traitant** s'est vu confier par la Communauté Urbaine de Bordeaux les travaux de gros oeuvre - étanchéité - structure métallique, lot n°1 - de la restructuration de l'Hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le montant des travaux indiqué dans la notification du marché s'élève à 7 200 000 € HT valeur Juin 2008.

Dans le cadre de la réalisation du chantier, les assureurs des différentes entreprises ont demandé une assurance complémentaire de seconde ligne afin d'augmenter le plafond de remboursement de chaque lot et d'arriver, pour chaque lot, au montant de l'opération soit 36 878 755 € HT.

Cette demande est due au fait que le chantier dépasse les 20 000 000 € HT.

La direction juridique de notre établissement a été saisie de cette requête et confirme l'obligation de cette assurance.

Elle a demandé que cette assurance, qui couvre l'ensemble des lots, soit supportée par le lot principal de l'opération, le lot gros œuvre.

Le présent avenant joint au rapport a pour objet la prise en compte de cette assurance complémentaire au présent marché.

Le montant du contrat de police de garantie de responsabilité décennale complémentaire de groupe s'élève à + 97 094.50 € HT (valeur novembre 2009). Le prix a été bâti sur la base d'une consultation de plusieurs assureurs. L'offre la moins disante a été retenue.

Le montant de l'avenant n°1 s'élève donc à 97 094, 50 €, soit 1,35 % du montant du marché initial.

Le marché de travaux de l'entreprise DELTA CONSTRUCTION/SECMA BATIMENT s'élève ainsi, après avenant n°1, à **7 297 094.50 € HT**.

Lot 2

Par marché n° 08350U, la Société SAS COVERIS s'est vue confier par la Communauté Urbaine de Bordeaux les travaux de menuiseries extérieures, verrière, structure secondaire lot n°2 - de la restructuration de l'Hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le montant des travaux indiqué dans la notification du marché et comprenant les options retenues s'élève à **3 997 492.33 € HT** valeur Juin 2008.

Dans le cadre du déroulement du chantier, des adaptations techniques sont à apporter. Elles découlent d'évènements nouveaux, non prévus dans les pièces techniques. Le présent avenant joint au rapport a pour objet la prise en compte de ces adaptations techniques au présent marché.

Dans un premier temps, les adaptations concernent des transferts de prestations entre lots pour assurer une cohérence d'intervention durant le chantier. Le coût global de ces transferts sur l'opération est nul.

Dans un second temps, les adaptations concernent des travaux supplémentaires rendus nécessaires suite aux observations soulevées lors de la mise en place d'une maquette de menuiseries et de leur utilisation. Ces travaux sont indispensables à la bonne utilisation des menuiseries. Les offres proposées ont fait l'objet de négociations multiples afin d'obtenir des prix satisfaisants et justes pour la Communauté Urbaine. Ils se basent sur des prix marché et des prix nouveaux négociés.

Dans un dernier point, les adaptations concernent des économies réalisées pour permettre de diminuer l'impact financier de l'avenant.

Même si l'avenant est positif, il est nécessaire de souligner que l'impact financier sur l'opération est négatif (gain de 175 517.36 €).

Travaux supplémentaires – transfert de prestations entre lots techniques

Le présent lot 2 menuiseries extérieures comporte des interactions fortes avec le lot 4, façades de l'opération restructuration de l'hôtel communautaire.

Pour des raisons de lot déclaré sans suite, le lot 4 n'est pas encore attribué. Toutefois, au regard de l'avancement des travaux et des études d'exécution du chantier, il apparaît plus logique et plus fonctionnel de transférer 2 prestations du lot 4 vers le lot 2.

Menuiseries aluminium vitrées toute hauteur autour de l'atrium du Bâtiment bas

Ces éléments ont été initialement conçus en 2 parties distinctes : l'ossature aluminium avec remplissage vitré inclus dans les travaux ayant fait l'objet du lot n°2 et la partie remplissage en aluminium perforé était initialement incluse dans le lot n°4.

Afin d'améliorer la répartition des travaux en ensembles cohérents, la partie remplissage initialement incluse dans le cahier des charges du lot n°4 est transférée dans les travaux à réaliser par le présent lot n°2.

Après étude de l'entreprise et accord du maître d'œuvre, le montant en plus-value de ces travaux - conformément au cahier des charges du lot 04 initial - s'élève à **+ 118 720.00 € HT.**

Habillage des ascenseurs en tôle aluminium façon inox sur toute la hauteur de la Tour

Ces éléments ont été initialement inclus dans le lot n°4.

Afin d'améliorer la répartition des travaux en ensembles cohérents et de faciliter la réalisation des travaux, cette partie habillage du cahier des charges du lot n° 4 est transférée dans les travaux à réaliser par le lot n°2.

Après étude de l'entreprise et accord du maître d'œuvre, le montant en plus-value de ces travaux - conformément au cahier des charges du lot 04 initial - s'élève à **+ 129 949.00 € HT.**

Travaux supplémentaires dus à la validation du prototype de menuiseries sur chantier

Remplacement des systèmes d'ouverture des ouvrants en bande filante

Le prototype du système d'ouverture prévu au marché a été mis en place. Une manœuvre par carré pompiers était installée. Après étude, il a été constaté que ce système présentait un inconvénient majeur. L'ouverture pouvait en effet se faire grâce à un simple carré, laissant présumer que cette manœuvre pouvait être réalisée par les agents, sans possibilité de contrôle d'ouverture, ce qui implique des risques.

Afin d'améliorer le système, la manœuvre carré pompiers est supprimée et remplacée par une poignée munie d'une serrure à clefs, gérée par l'Unité Sécurité et les agents de la maintenance.

Après étude de l'entreprise et accord du maître d'œuvre, le montant en plus-value de ces travaux s'élève à **+ 5 726.01 € HT.**

Fourniture et mise en place de compas limiteurs d'ouverture

Après étude du prototype mis en place, il a été constaté que ce système présentait des risques car la fenêtre pouvait s'ouvrir complètement. S'agissant d'un immeuble IGH et afin de sécuriser le système, il est proposé de munir chaque fenêtre d'un compas limiteur d'ouverture.

Après étude de l'entreprise et accord du maître d'œuvre, le montant en plus-value de ces travaux s'élève à **+ 11 738.52 € HT.**

Variantes techniques

Afin de compenser au mieux les plus-values à porter au montant des travaux du lot n°02, le maître d'œuvre a cherché toutes les variantes de nature à apporter des moins-values sans diminuer les performances attendues dans les objectifs fixés par le maître d'ouvrage.

Menuiseries aluminium vitrées en bandes filantes sur allège Tour et Bâtiment bas

Ces éléments, qui ont fait l'objet du marché de travaux étaient de type VEC (vitrage extérieur collé) avec un ouvrant sur deux de type ouverture à l'italienne (projection vers l'extérieur). Le montage de ces éléments devait être réalisé par l'extérieur.

Le maître d'œuvre et l'entreprise ont établi une nouvelle étude avec une solution d'ouvrants à la française. Cette solution permet une installation des menuiseries par l'intérieur et diminue le coût du nettoyage extérieur des vitrages qui peut se faire désormais sans nacelle extérieure.

Après étude de l'entreprise et accord du maître d'œuvre, le montant en moins-value de ces travaux en variante bandes filantes s'élève à **- 168 332.14 € HT.**

Suppression des garde-corps vitrés sur ossature métallique venant en remplacement des garde-corps béton existants sur la dalle au niveau de la rue Jean Fleuret sur la largeur de l'Hôtel

A la fin de l'instruction de la demande de permis de construire, l'architecte responsable des Bâtiments de France a émis des réserves concernant la suppression du garde-corps béton de la dalle, préconisée au niveau du projet rue Jean Fleuret pour améliorer la perception de l'Hôtel depuis la rue et réinscrire le bâtiment dans la ville.

Après étude de l'entreprise et accord du maître d'œuvre, le montant en moins-value de ces travaux de garde-corps vitrés s'élève à **- 37 617.43 € HT.**

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des prestations modificatives.

N	Prestations	Incidence financière en plus value (€ HT) prix valeur octobre 2009	Incidence financière en moins value (€ HT)
1	Menuiseries aluminium vitrées toute hauteur autour de l'atrium du Bâtiment bas	+ 118 720	
2	Habillage des ascenseurs en tôle aluminium façon inox sur toute la hauteur de la Tour	+ 129 949	
3	Remplacement des systèmes d'ouverture des ouvrants en bande filante	+ 5 726.01	
4	Fourniture et mise en place de compas limiteurs d'ouverture	+ 11 738.52	
5	Menuiseries aluminium vitrées en bandes filantes sur allège Tour et Bâtiment bas		- 168 332.14 (valeur octobre 2009)
6	Suppression des garde-corps vitrés sur ossature métallique venant en remplacement des garde-corps béton existants sur la dalle au niveau de la rue Jean Fleuret sur la largeur de l'Hôtel		- 37 617.43 (valeur juin 2008)

L'incidence globale financière de l'avenant n° 1 s'élève à **60 183.96 € HT** en valeur juin 2008, soit 1.51 % du montant initial du marché.

Le montant du marché initial avec options retenues s'élève à **3 997 492.33 € HT** valeur juin 2008.

Le marché de travaux de l'entreprise COVERIS s'élève ainsi après avenant n°1 à **4 057 676,29 € HT** valeur marché juin 08.

Lot 7

Par marché n° 09173U, la société HERVE THERMIQUE s'est vue confier, par la Communauté Urbaine de Bordeaux, le lot chauffage/climatisation/ventilation/plomberie sanitaire/faux plafonds rayonnants de la restructuration de l'hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le montant indiqué à l'article 3 de l'acte d'engagement est de **6 777 976.51 € HT**, valeur novembre 2008.

Dans le cadre du déroulement du chantier des adaptations techniques sont à apporter. Elles découlent d'évènements nouveaux, non prévus dans les pièces techniques. Le présent avenant, joint au rapport, a pour objet la prise en compte de ces adaptations techniques au présent marché.

Les adaptations techniques apportées au présent marché ciblent à la fois des prescriptions de sécurité, de fonctionnalité et de développement durable.

Elles sont reprises synthétiquement dans le tableau ci-dessous et détaillées dans les devis joints au présent avenant. Les prix donnés ont fait l'objet de négociations multiples afin d'obtenir des prix satisfaisants et justes pour la Communauté Urbaine. Ils se basent sur des prix du marché initial et des prix nouveaux.

Libellé	Coût en €HT	Date de valeur	Référence devis entreprise
(1) Motorisation volets tunnel d'extraction de désenfumage	+ 4 374.93	Octobre 2009	Devis HERVE THERMIQUE N°468573-1
(2) Poste de supervision (GTC)	+ 24 000.00	Octobre 2009	Devis HERVE THERMIQUE N°468499-1
(3) Amélioration de la récupération d'énergie sur CTA bureaux et hall d'accueil	+ 123 931.63	Octobre 2009	Devis HERVE THERMIQUE N°445909-1
(4) Attentes urinoirs complémentaires	+ 19 957.88	Octobre 2009	Devis HERVE THERMIQUE N°487618-1
(5) Tuyauteries «eau glacée» détériorées en colonne verticale Tour	+ 34 526.86	Octobre 2009	Devis HERVE THERMIQUE N°496081-1
(6) Modification type d'échangeurs sous stations	- 2 013.25	Octobre 2009	Devis HERVE THERMIQUE N°468526-1
(7) Remplacement des réseaux en polybutène par du HTA	- 43 660.00	Octobre 2009	Devis HERVE THERMIQUE N°470844-3
TOTAL	+ 161 118.05	Octobre 2009	

La prestation complémentaire 1 concerne une prescription de sécurité non prévue initialement et rendue indispensable pour l'amélioration de la sécurité incendie sur le site. La motorisation de ces volets situés en hauteur permet de remettre en service plus rapidement les installations de sécurité incendie de l'hôtel de communauté.

La prestation 2 concerne un transfert d'intervention du lot 9 électricité vers le lot 7 génie climatique qui possède déjà la moitié des interventions en GTC. Ce transfert permettra d'assurer une cohérence d'intervention au niveau des équipements GTC (gestion technique centralisée). Elle est à coût nul sur l'ensemble des 2 lots.

La prestation 3 provient d'une optimisation de la récupération énergétique sur l'ensemble du bâtiment. Elle s'inscrit dans une recherche continue de perfectionnement de la performance énergétique du bâtiment. Elle permet d'augmenter de plus de 25% le rendement de récupération énergétique de la ventilation double flux des espaces bureaux et de plus de 50% sur le hall d'accueil.

Cette prescription est entièrement remboursée par les économies dégagées en fonctionnement en moins de 15 ans.

La prestation 4 anticipe sur des possibles besoins de sanitaires supplémentaires dans les étages. Dans chaque étage de la tour, 2 sanitaires sont prévus (1 pour les hommes et 1 pour les femmes). 1 des 2 sanitaires est conforme à la réglementation handicapés. Ce nombre, pourtant validé par le comité hygiène et sécurité, pourrait s'avérer insuffisant en phase de fonctionnement des niveaux. Les attentes permettront, à moindre frais, d'installer 2 urinoirs supplémentaires par niveau et de retrouver l'équipement actuel. L'investissement proposé évitera plus tard des frais importants de démolition reconstruction pour faire passer des évacuations et des alimentations d'eau.

La prestation 5 est due à la découverte, après suppression accidentelle d'un élément de calorifugeage, d'une canalisation devant être conservée mais qui présente une corrosion qui altère sa pérennité. Cette corrosion est généralisée dans l'ensemble des colonnes d'eau glacée qui doivent être remplacées.

Les prestations 6 et 7 sont liées à des recherches d'économies n'altérant pas la qualité ou la technicité du projet.

L'incidence financière globale de l'avenant n° 1 n valeur novembre 2008 s'élève à + 161 118.05 € HT (cf. tableau P. 7), soit 2.38 % du montant initial du marché.

Le marché de travaux s'élève ainsi, après avenant n°1, à 6 939 094.56 € HT.

Lot 9

Par marché n°08352U, le groupement conjoint Cegele c Sud-Ouest mandataire)/Cénergia s'est vu confier par la Communauté Urbaine de Bordeaux le lot électricité de la restructuration de l'hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le montant indiqué à l'article 3 de l'acte d'engagement est de **6 983 813.70** € HT, valeur juin 2008.

Dans le cadre du déroulement du chantier des adaptations techniques sont à apporter. Elles découlent d'évènements nouveaux, non prévus dans les pièces techniques.

Le présent avenant joint au rapport a pour objet la prise en compte de ces adaptations techniques au présent marché.

Les adaptations techniques apportées au présent marché ciblent à la fois des prescriptions de sécurité, de fonctionnalité et de développement durable.

Elles sont reprises synthétiquement dans le tableau ci-dessous et détaillées dans les devis joints au présent avenant.

Les prix donnés ont fait l'objet de négociations multiples afin d'obtenir des prix satisfaisants et justes pour la Communauté Urbaine. Ils se basent sur des prix du marché initial et des prix nouveaux. Afin d'éviter une augmentation trop importante, des économies ont par ailleurs été recherchées au sein même du marché. Des prestations sont donc proposées à la suppression dans le cadre de la recherche d'économies.

N°	Prestations	Incidence financière en plus value (€ HT) prix valeur octobre 2009	Incidence financière en moins value (€ HT) Prix marché valeur juin 2008
1	Cloisonnement coupe feu 2h suite à rapport organisme de contrôle	+ 147 463.38	
2	Modification des locaux techniques VDI (voies données images)	+ 112 320	
3	Eclairage par solution Led des croix de la tour	+ 44 990.80	
4	Eclairage par solution Led des circulations intérieures des niveaux de la tour	+ 122 164.80	
5	Suppression de la vidéosurveillance dans les niveaux de parking de l'hôtel communautaire		- 71 636.49
6	Suppression de la sonorisation de la salle des commissions d'appel d'offres		- 62 356.39
7	Suppression de l'installation des bureaux provisoires		- 46 719.60
8	Suppression de la GTC (gestion technique centralisée)		- 24 000.00

La prestation complémentaire N°1 concerne une obligation de protection coupe feu 2h des locaux techniques secondaires accueillant les installations électriques de secours. Elle fait l'objet d'une imposition du bureau de contrôle, à la suite d'un avis non conforme remis en phase chantier. Cette prestation concerne l'ensemble des niveaux de la tour.

La prestation complémentaire N°2 concerne l'augmentation du nombre de locaux techniques destinés aux équipements informatiques. Elle émane d'une demande de la maîtrise d'ouvrage au vu des évolutions constantes du besoin en nombre de prises réseaux, dépassant de loin les besoins initiaux intégrés au programme.

La prestation N°3 s'inscrit dans une logique de développement durable en permettant la diminution des consommations énergétiques des éclairages des couloirs de la tour. Cette diminution est rendue possible par l'arrivée récente de nouveaux matériaux à led combinant à la fois performance énergétique et rendu visuel.

Le produit innovant proposé permet de diviser par 2.5 la consommation des éclairages dans les circulations. Elle divise par 4 le nombre de remplacements des luminaires, la durée de vie de ces appareillages étant de 50 000h soit un peu plus de 13 ans à 12h d'utilisation par jour. La performance visuelle est par ailleurs excellente.

Cette prestation se rentabilise entièrement en moins de 8 ans.

La prestation N°4 est identique à la prestation N°3. Elle concerne le remplacement des luminaires des circulations intérieures de la tour, eux aussi fortement utilisés car installés dans des zones où la lumière naturelle est insuffisante voir inexistante. Le produit innovant proposé permet de diviser pratiquement par 2 la consommation des luminaires.

Cette prestation se rentabilise entièrement en moins de 12 ans.

L'économie énergétique attendue pour les prestations 3 et 4 s'élève 46 000 kwh/an.

Il n'a pas été proposé de remplacer les luminaires installés dans les zones de bureaux par des solutions Led. Les temps de retour sont trop importants du fait d'une utilisation moins prolongée de ces éclairages.

Les prestations N°5,6 et 7 concernent des suppressions d'interventions. Elles sont rendues possibles par l'évolution des besoins du maître d'ouvrage et génèrent des économies sur le marché.

La prestation N°8 concerne un transfert d'intervention du lot 9 électricité vers le lot 7 génie climatique qui possède déjà la moitié des interventions en GTC. Ce transfert permettra d'assurer une cohérence d'intervention au niveau des équipements GTC (gestion technique centralisée).

L'incidence financière globale de l'avenant n° 1 en valeur juin 2008 s'élève à + 222 226.50 € HT (d'après les chiffres du tableau).

Elle correspond à une augmentation du marché initial de + 3.18 %.

Le marché de travaux s'élève ainsi, après avenant n°1, à 7 206 040.20 € HT.

Conclusion

Le montant global de l'opération de restructuration de l'hôtel communautaire s'élève à 32 782 747 € HT.

L'avenant du lot 1 a un impact de + 97 094.50 € HT sur l'opération.

L'avenant du lot 2 a un impact de + 60 183.96 € HT sur le lot même mais a un impact négatif sur le montant global de l'opération de - 175 517.36 € HT.

L'avenant du lot 7 a un impact de + 161 118.05 € HT sur l'opération.

L'avenant du lot 9 a un impact de + 222 226.50 € HT sur l'opération.

Le montant des 4 avenants présentés s'élève à 365 105.65 € HT.

Le montant financier sur l'ensemble de l'opération s'élève à + 1.11 %.

Il est proposé de valider ces 4 avenants impactant les lots 1,2,7 et 9 de l'opération de restructuration de l'hôtel communautaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération N° 2008/0077 autorisant le lancement de l'appel d'offres des travaux de restructuration de l'hôtel de la communauté et validant le montant des travaux à 32 782 747 € HT valeur septembre 2007.

Vu les marchés N°08349U (lot 1), N°08350U (lot 2) , N°08352U (lot 7), N°09173U (lot 9).

Vu les 4 projets d'avenants des lots cités ci-dessus mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT

Que l'intérêt de ces avenants est majeur dans la bonne réalisation du chantier de la restructuration de l'hôtel communautaire,

Que ces avenants n'ont ni pour objet, ni pour effet de bouleverser l'économie générale du marché

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Les termes des 4 projets d'avenants N°1 relatifs aux marchés N°08349U (lot 1), N°08350U (lot 2), N°08352U (lot 7), N°09173U (lot 9) ci-annexés sont approuvés.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer les avenants avec les titulaires des lots concernés.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte administratif nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4

La dépense résultant de la présente délibération sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice 2010, chapitre 23, fonction 0200, compte 2313 AA20.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 mars 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
2 AVRIL 2010**

PUBLIÉ LE : 2 AVRIL 2010

M. MICHÈLE ISTE